

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2774**

commune (s) : Grigny

objet : Quartier du Vallon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation d'action 2011 - Approbation d'une convention - Participation financière 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 14 novembre 2011****Décision n° B-2011-2774**

commune (s) : Grigny

objet : **Quartier du Vallon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation d'action 2011 - Approbation d'une convention - Participation financière 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) représente un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application locale de Grigny du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS, ainsi qu'à toutes les conventions-cadre de gestion urbaine et sociale de proximité.

Pour le quartier du Vallon à Grigny, les priorités d'actions sont les suivantes :

- contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne dans le quartier du Vallon en intervenant sur la gestion du cadre de vie et en garantissant la sécurité et la tranquillité des habitants,
- renforcer le dialogue, la proximité et la convention avec les habitants,
- endiguer le processus de fragilisation du peuplement,
- restaurer l'image et l'attractivité du quartier,
- affirmer une démarche partenariale.

Des actions se poursuivent, notamment sur les espaces extérieurs des résidences avec des projets de requalification des halls d'entrée, de changement de portes d'allées, de sécurisation des caves. Des projets d'aménagement des espaces extérieurs sont également programmés sur les 10 et 11, rue Pasteur. Afin de lutter contre la dégradation de l'environnement urbain dans le quartier, un diagnostic en marchant réalisé 2 fois par an permet à l'ensemble des partenaires et aux habitants d'identifier les dysfonctionnements liés au cadre de vie. Un fonds petits travaux (FPT) financés par la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Grigny et le bailleur permet d'être réactifs aux petites dégradations. Ces différentes actions nécessitent d'être reconduites dans les années à venir en renforçant, notamment, le partenariat sur la lutte contre les incivilités et sur des projets de développement social.

La convention-cadre GSUP est conclue entre le bailleur Alliade Habitat, l'Etat, la Commune de Grigny et la Communauté urbaine.

Le montant de l'ensemble des actions programmées s'élève à 284 137 €, répartis comme suit :

- Commune :	15 000 €
- Etat-Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) isolée :	28 169 €
- Etat-Exo taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	19 554 €
- Communauté urbaine :	5 000 €
- Alliade habitat :	216 414 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2011 détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

- a) - le programme de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de Grigny pour l'année 2011,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 5 000 € à verser à la Commune de Grigny,
- c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Grigny définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - comptes 657 341, 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1969.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.**